

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT

organise les **19 et 20 juin 2010** une épreuve automobile régionale dénommée :

34^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE LUCY LE BOIS

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2010 et pour les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2010. Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile de Bourgogne Franche-Comté en date du **25/03/2010 n°36** et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **R191** en date du **07/04/2010**.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1P OFFICIELS :

<i>Président du Collège des Commissaires Sportifs</i>	M. Gérard SIMON	12017
<i>Commissaires Sportifs</i>	M. Philippe DREAU	2281
	M. Thierry MOREL	4906
<i>Directeur de Course</i>	M. Pierre GUELAUD	15125
<i>Directeur de Course Adjoint</i>	M. Christian HAMON	29685
<i>Commissaires Techniques</i>	M. Frédéric ALVAINES	4342
	M. Claude BERNARD	47151
<i>Médecin de l'épreuve</i>	Dr. Ibrahim TALEB BENDIAD	Urgentiste
<i>Chargé de la mise en place des moyens</i>	M. Pedro GONZALEZ	141648
<i>Chargé des Relations avec les Concurrents</i>	M. Eric TEMMERMAN	26388
<i>Chargé des Commissaires de route</i>	M. Pedro GONZALEZ	141648
<i>Chronométrateurs</i>	M. David GUIBLAIN	134494
	Mme Michèle GUIBLAIN	163636
<i>Organisateur technique</i>	Mme Brigitte DREAU	2282

ARTICLE 1.2P HORAIRES :

<i>Clôture des engagements</i>	le 15 juin 2010 à minuit, cachet de la poste faisant foi.
<i>Publication de la liste des engagés</i>	le 17 juin 2010 au soir.
<i>Vérifications administratives</i>	le 19 juin 2010 de 15h00 à 18h30 et le 20 juin 2010 de 07h30 à 09h00.
<i>Lieu</i>	salle des Fêtes de Lucy le Bois.
<i>Vérifications techniques</i>	le 19 juin 2010 de 15h15 à 18h45 et le 20 juin 2010 de 07h45 à 09h15.
<i>Lieu</i>	parc des concurrents, route de Voutenay.
<i>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais</i>	le 20 juin 2010 à 10h00.
<i>Parc départ</i>	CD 167 entre le CD 944 et la ligne de départ.
<i>Essais non chronométrés</i>	le 20 juin 2010 de 08h30 à 10h15.
<i>Essais chronométrés</i>	le 20 juin 2010 de 10h35 à 12h00.
<i>Briefing obligatoire des pilotes</i>	le 20 juin 2010 à 12h00 au parc d'arrivée.
<i>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course</i>	le 20 juin 2010 à 12h30.
<i>Course</i>	1 ^{ère} montée le 20 juin 2010 à partir de 13h30. 2 ^{ème} montée le 20 juin 2010 à partir de 15h20. 3 ^{ème} montée le 20 juin 2010 à partir de 17h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

<i>Affichage des résultats provisoires</i>	à la fin de la 3 ^{ème} montée, au parc fermé d'arrivée.
<i>Parc fermé</i> (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion de la course)	CD 167 après la ligne d'arrivée
<i>Remise des prix</i>	le 20 juin 2010 à 20h00 à la salle des Fêtes de Lucy le Bois
<i>Réunions du Collège des Commissaires Sportifs</i>	le 20 juin 2010 à 09h00 à la salle des Fêtes de Lucy le Bois le 20 juin 2010 à 12h00 à la salle des Fêtes de Lucy le Bois le 20 juin 2010 à 18h00 à la salle des Fêtes de Lucy le Bois

ARTICLE 1.3P VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives auront lieu à la salle des Fêtes de Lucy le Bois le 19 juin 2010 de 15h00 à 18h30 et le 20 juin 2010 de 07h30 à 09h00.

Les vérifications techniques auront lieu sur le parc concurrents (formules) de Lucy le Bois le 19 juin 2010 de 15h15 à 18h45 et le 20 juin 2010 de 07h45 à 09h15.

Horaires des vérifications :

Samedi 19 juin 2010
15h00 à 15h45
15h45 à 16h30
16h30 à 17h45
17h45 à 18h30

Groupes
N / FN, R, Z
A / FA, GT
C3/CN/CM et D/E/F3
FC- F2000

Dimanche 20 juin 2010
07h30 à 07h50
07h50 à 08h10
08h10 à 08h30
08h30 à 09h00

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Franck BOILLLOT, ZA de Grandmont à 89200 Sauvigny le Bois.

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € T.T.C.

Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la carte grise, la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 09h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 20 juin 2010 à 09h00.

Lieu de pesage :

route de Tharot

ARTICLE 2P ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1P ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

AVALLO AUTO SPORT
Chez Brigitte DREAU
6, rue des Sœurs 89580 Migé
tel 03 86 41 65 41 - fax 03 86 41 72 22

jusqu'au mardi 15 juin 2010 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **160 €** (avec publicité) ou 320 € (sans publicité). Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si 4 jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1P VOITURES ADMISES :

Le nombre des voitures admises est fixé à : **110**.

Double monte : autorisée.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms 2010 (voir France Auto Réglementation Montagne 2010 : page 12)

ARTICLE 4.2P CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.3P NUMEROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1P PARCOURS : La Course de Côte Régionale de LUCY LE BOIS a le parcours suivant

Départ	Lucy le Bois sur le CD 167
Arrivée	Lucy le Bois sur le CD 167
La course se déroulera en	3 montées.
Procédure de départ	Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 4.3 du règlement standard.
Pente moyenne	5 %.
Longueur du parcours	1 230 m.
Modalités de retour au départ	en convoi par route de la course.
Parc départ	CD 167 entre le CD 944 et la ligne de départ
Parc arrivée et parc fermé	CD 167 entre la ligne d'arrivée et le CV 6.

ARTICLE 6.2P ROUTE DE COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.3P FILE DE DEPART :

Lieu : sur le CD 167 (côté droit de la route), en simple file et dans l'ordre de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4P SIGNALISATION :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.5P PARC CONCURRENTS :

Le parc concurrents sera situé dans la commune de Lucy le Bois et route de Voutenay. Les remorques devront être garées dans le champ prévu à cet effet.

ARTICLE 6.6P PARC FERME FINAL :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'Exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur le CD 167 au parc d'arrivée (entre la ligne d'arrivée et le CV 6).

ARTICLE 6.7P TABLEAUX D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés:

- pendant les vérifications au parc des vérifications.
- pendant les essais et la course au parc départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8P PERMANENCE :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la salle des Fêtes de 07h30 à 19h00.

Téléphone permanence : 03.86.31.06.27.

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours Avallon : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1P ESSAIS :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 7.2P CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

La conférence obligatoire aux pilotes (briefing) aura lieu à Lucy le Bois au parc d'arrivée le 20 juin 2010 à 12h00, à l'issue des essais chronométrés.

La présence de tous les pilotes et commissaires y est obligatoire.

ARTICLE 7.3P COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ: Feu tricolore

Lors du retour vers le parc de départ :

Tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité attachées.

Le port du casque attaché est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et fortement recommandé pour les autres voitures.

Il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord de la voiture.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7.4P ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure). Voir règlement standard des Courses de Côte. Les classements provisoires seront affichés à la fin de la 3ème montée au parc fermé et seront établis de la façon suivante : - 1 classement général - 1 classement général féminin - 1 classement pour chacun des groupes - 1 classement par classe

ARTICLE 10P PRIX

ARTICLE 10.2P PRIX :

La répartition des prix se fera de la façon suivante

CLASSEMENT	1 ^{ER}	2 ^{ÈME}	3 ^{ÈME}	4 ^{ÈME}	5 ^{ÈME}
GÉNÉRAL	220 € + 1 coupe	130 € + 1 coupe	90 € + 1 coupe	60 €	
GROUPE *	100 € + 1 coupe	60 € si plus de 5 partants	40 € si plus de 10 partants		
CLASSE *	160 € + 1 coupe	90 € si plus de 5 partants	60 € si plus de 10 partants	35 € si plus de 15 partants	20 € si plus de 20 partants
FÉMININE *	160 € + 1 coupe				

* S'il y a moins de 3 partants dans la catégorie concernée, le prix sera diminué de 50 %.

ARTICLE 10.3P COUPES :

Il sera attribué des coupes selon le tableau ci-dessus. Les prix sont cumulables.

Une récompense sera attribuée à un Commissaire par tirage au sort et sera remise lors de la distribution des prix.

ARTICLE 10.5P REMISE DES PRIX ET COUPES :

La remise des prix aura lieu le 20 juin 2010 à 20h00 à la salle des Fêtes de Lucy le Bois.

ARTICLE 10.6P REMISE DES CHEQUES ET PALMARES :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 20 juin 2010 à 20h00 à la salle des Fêtes de Lucy le Bois.